

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **PUR MC6 A-COMP**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Polyurethane pour la production de duromères
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Vosschemie Benelux bvba
Mechelsesteenweg 303
B-2500 Lier
Tel: +32 (0)3 489 28 28
Fax: +32 (0)3 488 19 27
mailto: info@vosschemie-benelux.com
- Service chargé des renseignements: service Protection de l'environnement
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel. +32 (0)70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Nom du produit: PUR MC6 A-COMP

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:		
CAS: 25214-63-5 Reg.nr.: 01-2119471485-32 01-2119471485-32	polyoxyalkylène polyol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	25 - 50%
CAS: 25322-69-4	polypropylèneglycol ⚠ Acute Tox. 4, H302	10 - 25%
CAS: 6846-50-0 Reg.nr.: 01-2119451093-47	I-isopropyl-2,2- diméthyltriméthylènediisobutyrate Aquatic Chronic 3, H412	5 -10%
CAS: 64742-47-8 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39	distillats légers (pétrole), hydrotraités ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304	2,5-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours**
- Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:**
En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente).
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
carbon dioxide
- 5.3 Conseils aux pompiers**
- Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

Nom du produit: PUR MC6 A-COMP

(suite de la page 2)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Le personnel soulignent les risques des dangers et des risques pour ce produit.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Assurer une bonne aération/aspiration sur le lieu de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Tenir le réservoir bien fermé au sec dans un local bien aéré
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas conserver avec les agents de réduction.
Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.
Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Stockage à sec.
Protéger contre le gel.
Le produit est hygroscopique.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage: 10**
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 4)

Nom du produit: PUR MC6 A-COMP

(suite de la page 3)

Protection des mains:

Protection préventive de la peau (programme à 3 points) demandée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374-3:

 Polychloroprène – CR: épaisseur $\geq 0,5$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

 Caoutchouc nitrile – NBR: épaisseur $\geq 0,35$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

 Caoutchouc butyle – IIR: épaisseur $\geq 0,5$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

 Caoutchouc fluoré – FKM: épaisseur $\geq 0,4$ mm; temps de pénétration ≥ 480 min.

Recommandation: éliminer des gants contaminés

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Blanchâtre

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 175 °C

Point d'éclair: > 100 °C

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: 290 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 5)

Nom du produit: PUR MC6 A-COMP

(suite de la page 4)

- | | |
|--|--|
| · Limites d'explosion: | |
| Inférieure: | Non déterminé. |
| Supérieure: | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| · Densité à 20 °C: | 0,95 g/cm ³ |
| · Densité relative | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur. | Non déterminé. |
| · Vitesse d'évaporation | Non déterminé. |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Insoluble |
| · Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non déterminé. |
| · Viscosité: | |
| Dynamique à 20 °C: | 100 mPas |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| · Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 18,8 % |
| VOC (CE) | 186,1 g/l |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 Réactions au contact des agents de réduction.
 Réactions aux agents d'oxydation.
 Réactions aux chlorures d'acide inorganiques.
- **10.4 Conditions à éviter**
 Humidité. Chaleur, flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Le contact avec des tuyauteries et des récipients contaminés ou avec des récipients corrodés ou rouillés peut mener à une formation accrue d'hydrogène. Observer les indications dans la rubrique 7.
- **10.5 Matières incompatibles:** Éviter le contact avec des agents à fort effet d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Gaz/vapeurs inflammables
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

25214-63-5 polyoxyalkylène polyol

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

25322-69-4 polypropylèneglycol

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10000 mg/kg (lapin)

(suite page 6)

Nom du produit: PUR MC6 A-COMP

(suite de la page 5)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Légèrement irritant (méthode OECD 404), non soumis à l'obligation du marquage.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Irritation primaire des yeux: légèrement irritant, non soumis à l'obligation du marquage (conclusion analogique).
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

25214-63-5 polyoxyalkylène polyol

LC50 (96 h)	4500 mg/l (Leuciscus)
EC50 (24h)	1400 mg/l (B)
EL50 (48h)	>100 mg/l (Daphnia Magna)
EC10	800 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN EN ISO 8192)

25322-69-4 polypropylèneglycol

EC50 (48 h)	>100 mg/l (Daphnia Magna)
-------------	---------------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Élimination par adsorption sur des boues activées.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)

Date d'impression : 09.11.2016

Numéro de version 9

Révision: 27.09.2016

Nom du produit: PUR MC6 A-COMP

(suite de la page 6)

 · **Catalogue européen des déchets**

20 01 27* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

 · **Emballages non nettoyés:**

 · **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

 · **14.1 Numéro ONU**

 · **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

 · **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

 · **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

 · **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

 · **ADR, ADN, IMDG, IATA**

 · **Classe** néant

 · **14.4 Groupe d'emballage**

 · **ADR, IMDG, IATA** néant

 · **14.5 Dangers pour l'environnement:**

 · **Marine Pollutant:** Non

 · **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

 · **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

 · **"Règlement type" de l'ONU:**

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

 · **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

 · **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

 · **Pictogrammes de danger**


GHS07

 · **Mention d'avertissement** Attention

 · **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

 · **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

 · **Directive 2012/18/UE**

 · **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

 · **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

(suite page 8)

Nom du produit: PUR MC6 A-COMP

(suite de la page 7)

Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
NK	10 - 25

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique:** Département de la Protection de l'Environnement

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente**